PROVINCE DE QUEBEC COMTÉ LAC-SAINT-JEAN EST VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 6 juillet 2015

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 6 juillet 2015, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Évans Potvin Richard Lapointe

Sylvain Lavoie Lévis Duchesne André Fortin Martin Voyer

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : La directrice générale, Marie-Hélène Boily

Le greffier, Mario Bouchard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 166.07.2015 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 et de la séance extraordinaire du 22 juin 2015.
- 4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
 - 4.1.2. Grand rendez-vous des régions Appel à la mobilisation en appui à la déclaration des régions.
 - 4.1.3. Proposition d'investissement à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du développement et de la construction du projet Éolienne Belle.
 - 4.1.4. Octroi d'un mandat à la firme d'avocats Simard, Boivin, Lemieux s.e.n.c.r.l. pour prendre des procédures judiciaires dans le dossier des problèmes d'infrastructures de la rue des Prés.

4.2. Gestion du territoire :

- 4.2.1. Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres sur invitation Services professionnels pour la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées Appropriation des sommes programmation de la taxe d'accise sur l'essence 2014-20186
- 4.2.2. Octroi d'un contrat Services professionnels pour auscultation de chaussées - Appropriation des sommes programmation de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018é
- 4.2.3. Octroi d'un contrat Girard, Tremblay, Gilbert arpenteurs-géomètres Travaux d'arpentage dans le cadre de l'agrandissement du périmètre urbain.
- 4.2.4. Octroi d'un contrat DCCOM Électricité Contrôle Remplacement du débitmètre rang Ste-Anne.
- 4.2.5. Appui à l'agriculture pour le maintien de la gestion de l'offre dans son intégralité.
- 4.2.6. Nomination temporaire d'un inspecteur en bâtiment et environnement.
- 4.2.7. Avis de motion Adoption du règlement n° 183-2015 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur.
- 4.2.8. Adoption du premier projet de règlement n° 183-2015 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur.
- 4.2.9. Avis de motion Adoption du règlement n° 184-2015 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur.

- 4.2.10. Adoption du projet de règlement n° 184-2015 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur.
- 4.2.11. Avis de motion Adoption du règlement n^o 185-2015 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n^o 79-2009 et ses amendements en vigueur.
- 4.2.12. Adoption du projet de règlement n° 185-2015 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 79-2009 et ses amendements en vigueur.
- 4.2.13. Avis de motion $\bar{\text{Adoption}}$ du règlement n° 186-2015 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 25-99 et ses amendements en viqueur.
- 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
 - 4.3.1. Dépôt d'une demande au programme Nouveaux Horizons pour les aînés
 Acquisition de tables de pique-nique avec abris solaires.
 - 4.3.2. Appui aux Chevaliers de Colomb conseil 3066 de Métabetchouan Demande d'aide financière programme nouveaux horizons pour les aînés Rénovation de portes et fenêtres du 2^e étage.
 - 4.3.3. Traverse de vélos de montagne Demande d'installation de dispositifs de sécurité au ministère des Transports du Québec.
- 4.4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions.
- 5. Dépôt de la correspondance.
- 6. Affaires nouvelles:
 - 6.1 Autorisation d'un signataire Renouvellement de la concession du restaurant de l'aréna municipal Saison 2015-2016;
 - 6.2 Octroi d'une contribution financière au Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité Festival d'automne 2015;
 - 6.3 Autorisation de passage les femmes de course « Tour du lac pour le cancer de la prostate »;
 - 6.4 Motion de félicitations comité organisateur et bénévoles de l'activité Festi-Vélo édition 2015;
 - 6.5 Motion de félicitations madame Germaine Tremblay Lancement de son autobiographie.
- 7. Période de questions des citoyens.
- 8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 167.07.2015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2015

Considérant que copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 et de la séances extraordinaire du 22 juin 2015 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 et de la séance extraordinaire du 22 juin 2015 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

| 4. | RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL |
|-----|----------------------------------|
| 4.1 | ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT |

4.1.1 168.07.2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procèsverbal.

Mme Claude Brassard Trésorière adjointe

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix couvrant la période du 1^{er} juin au 6 juillet 2015 laquelle totalise la somme de 529 325,36 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 169.07.2015 GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS – APPEL À LA MOBILISATION EN APPUI À LA DÉCLARATION DES RÉGIONS

Considérant que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

Considérant que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

Considérant que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

Considérant que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

Considérant que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

Considérant que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

Considérant qu"il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

D'appuyer la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

De demander à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

De transmettre copie de la présente résolution à monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec; monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et monsieur Alexandre Cloutier, député de Lac-Saint-Jean.

PROPOSITION D'INVESTISSEMENT À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST DANS LE CADRE DU DÉVE-LOPPEMENT ET DE LA CONSTRUCTION DU PRO-JET ÉOLIENNE BELLE-RIVIÈRE

Considérant que lors de la séance ordinaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est tenue le 13 mai dernier, le conseil de la MRC a adopté une résolution par laquelle il indique, en vertu des dispositions de l'article 111 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*, son intention d'exploiter, avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien dans le secteur sud de son territoire;

Considérant que selon la procédure d'acquisition de compétence, 45 jours après la signification de cette résolution aux municipalités, la MRC peut exploiter l'entreprise avec un tiers.

Considérant que notre municipalité peut exprimer son désaccord et se soustraire de l'exercice de la compétence annoncée par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

À ces causes, monsieur le Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix signifie à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est son accord pour l'exploitation avec un tiers d'un parc éolien.

Adoptée à l'unanimité

| 4.1.4 | 171.07.2015 | OCTROI I | O'UN MAN | NDAT À LA | FIRME D'AV | OCATS |
|-------|-------------|-----------------|----------------|------------|--------------------|-------|
| | | | | | S.E.N.C.R.L. | |
| | | | | | JUDICIAIRES | |
| | | LE | DOSSIER | DES | PROB | LÈMES |
| | | D'INFRAS | TRUCTUR | ES DE LA R | UE DES PRÉS | 6 |

Considérant les problèmes rencontrés avec les infrastructures de la rue Des Prés, dans le secteur de Lac-à-La-Croix;

Considérant la mise en demeure transmise par les procureurs de la Ville de Métabet-chouan-Lac-à-la-Croix au concepteur des ouvrages et surveillant de chantier, Roche Ltée, Groupe-Conseil, et à l'entrepreneur, Équipements J-M Gagnon et Fils inc., en date du 22 avril 2015:

Considérant que, malgré les délais supplémentaires accordés, Roche Ltée, Groupe-Conseil et Équipements J-M Gagnon et Fils inc. n'ont pas donné suite à ladite mise en demeure;

Considérant qu'il y a lieu pour la Ville de prendre les procédures judiciaires appropriées contre Roche Ltée, Groupe-Conseil et Équipements J-M Gagnon et Fils inc.;

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix mandate la firme d'avocats Simard Boivin Lemieux s.e.n.c.r.l. (Me Jean-Sébastien Bergeron) pour prendre les procédures judiciaires appropriées contre Roche Ltée, Groupe-Conseil et Équipements J-M Gagnon et Fils inc. dans le dossier des problèmes d'infrastructures de la rue Des Prés et de mandater la firme Hydro-Ressources inc. pour le soutien professionnel en ingénierie dans ce dossier, dont la réalisation des expertises requises en génie civil, géotechnique et hydro-géologie.

Adoptée à l'unanimité

| 4.2 | GE | STION DU TERRITOIRE |
|-------|-------------|--|
| 4.2.1 | 172.07.2015 | OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SERVICES PROFES- SIONNELS POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES – APPROPRIATION DES SOMMES PROGRAMMATION DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014-2018 |

Considérant l'appel d'offres sur invitation donné par le greffier pour des services professionnels en vue de la réalisation d'un plan d'intervention selon le nouveau « Guide

d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées » mis en circulation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date de novembre 2013;

Considérant que suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite;

Considérant que les offres se décrivent comme suit:

| Soumissionnaire(s) | Montant (excluant les taxes applicables) |
|-----------------------------|---|
| Cegertec WorleyParsons | 33 223 \$ |
| Roche Itée - Groupe-conseil | 21 200 \$ |

Considérant que les soumissions sont conformes au cahier des charges.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat de services professionnels pour la réalisation du plan d'intervention au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Roche Itée - Groupe-conseil au prix indiqué au tableau ci-haut décrit ;

Que cette somme soit financée à même la subvention accordée dans le cadre de la programmation de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

| 4.2.2 | 173.07.2015 | OCTROI D'UN CONTRAT - SERVICES PROFES- SIONNELS POUR AUSCULTATION DE CHAUSSÉES - APPROPRIATION DES SOMMES PROGRAMMA- |
|-------|-------------|--|
| | | TION DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014- 2018 |

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

D'octroyer, dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées, le contrat d'auscultation de chaussées à Qualitas pour la somme de 10 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans le résumé des soumissions préparé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Que cette somme soit financée à même la subvention accordée dans le cadre de la programmation de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

| 4.2.3 | 174.07.2015 | OCTROI D'UN CONTRAT GIRARD, TREMBLAY, GIL BERT ARPENTEURS-GÉOMÈTRES – TRAVAUX | | | | |
|-------|-------------|--|------------|--------|-----------|----|
| | | D'ARPENTAGE | DANS | LE | CADRE | DE |
| | | L'AGRANDISSEM | IENT DU PÉ | ÉRIMÈT | RE URBAIN | |

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'octroyer, dans le cadre de l'agrandissement du périmètre urbain, le contrat de préparation des documents nécessaires à l'exclusion d'une partie de territoire de la zone agricole ainsi qu'à l'acquisition de la propriété de monsieur Paul-Antoine Mathieu à Girard, Tremblay, Gilbert arpenteurs géomètres pour la somme totale de 3 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 25 juin 2015.

| 4.2.4 | 175.07.2015 | OCTROI D'UN CONTRAT DDCOM ÉLECTRICITÉ |
|-------|-------------|---------------------------------------|
| | | CONTRÔLE - REMPLACEMENT DU DÉBITMÈTRE |

RANG STE-ANNE - APPROPRIATION DES SOMMES PROGRAMMATION DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014-2018

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

D'octroyer à DDCOM Électricité Contrôle le contrat de remplacement du débimètre du rang Ste-Anne pour la somme de 8 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 2 juillet 2015;

Que cette somme soit financée à même la subvention accordée dans le cadre de la programmation de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 176.07.2015 APPUI À L'AGRICULTURE POUR LE MAINTIEN DE LA GESTION DE l'OFFRE DANS SON INTÉGRALITÉ

Considérant qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il y a plus de 324 entreprises laitières qui génèrent près de 2 518 emplois directs, 12 usines de transformation qui génèrent 985 emplois permanents, ce qui représente près de 124 M\$ en activités économiques en plus d'amener une contribution financière de 250 M\$ de la filière laitière au P.I.B;

Considérant que quatre des cinq secteurs de production sous gestion de l'offre sont présents dans la région soit, les œufs de consommation, les œufs d'incubation, le lait et le poulet;

Considérant que l'agriculture occupe une grande étendue de notre territoire et que les revenus et les taxes qu'elle génère sont très significatifs;

Considérant que les négociations du Partenariat transpacifique (PTP) ont cours actuellement entre le Canada et 11 autres pays;

Considérant qu'une entente est imminente et que les pressions sont fortes pour que le Canada ouvre plus grandes ses portes pour les produits sous gestion de l'offre;

Considérant que malgré la promesse du gouvernement canadien affirmant qu'il protégerait la gestion de l'offre avec ses trois piliers (contrôle des importations, planification de la production et prix aux producteurs), celui-ci a accordé, en 2013, plus de 17 700 tonnes de fromages à l'Europe dans l'entente de l'AECG;

Considérant que le gouvernement nous parle déjà de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant présager qu'il pourrait accorder à nouveau des accès supplémentaires, affaiblissant une fois de plus un des trois piliers de la gestion de l'offre soit le contrôle des importations;

Considérant que le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus justes au monde, que le consommateur ne gagnerait rien advenant l'abolition de ce système et que des entreprises agricoles seraient fragilisées, voire même appeler à disparaitre;

Considérant que les secteurs sous gestion de l'offre ne sont pas subventionnés puisque leurs prix sont fixés en fonction des coûts de production des fermes les plus performantes et que le producteur est payé de façon équitable;

Considérant l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour conserver la gestion de l'offre intégrale avec ses trois piliers sans accès supplémentaires à notre marché.

À ces causes, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix fasse appel au gouvernement fédéral, par le biais du premier ministre Stéphen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant aucun accès supplémentaires à nos marchés sous gestion de l'offre dans le cadre du PTP.

4.2.6

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer:

De procéder à la nomination de monsieur Alexandre Tremblay à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, et que ce dernier soit autorisé à agir à titre de :

- Inspecteur des bâtiments;
- Inspecteur régional des cours d'eau municipaux;
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r-22);
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le captage des eaux souterraines:
- Inspecteur des mauvaises herbes;
- Conciliateur-arbitre.

Que cette nomination est effective jusqu'au 31 août 2015.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT Nº 183-2015 MODI-4.2.7 AVIS DE MO-FIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET TION **SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le règlement n° 183-2015 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier les règles de calcul des bâtiments accessoires ;
- Modifier le nombre de bâtiments accessoires autorisés ;
- Autoriser les bâtiments accessoires en cour avant dans le cas d'un terrain d'angle ;
- Autoriser les logements supplémentaires à titre d'usage secondaire ;
- Prescrire des conditions d'exercice de l'usage secondaire « logement supplémentaire »:
- Modifier la portée de l'article 5.9 ;
- Modifier les dispositions applicables aux bâtiments accessoires en zone de villégia-
- Modifier les dispositions applicables aux dérogations et sanctions.

4.2.8 178.07.2015 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT Nº 183-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZO-NAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VI-**GUEUR**

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer

D'adopter le premier projet de règlement n° 183-2015 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier les règles de calcul des bâtiments accessoires ;
- Modifier le nombre de bâtiments accessoires autorisés ;
- Autoriser les bâtiments accessoires en cour avant dans le cas d'un terrain d'angle ;
- Autoriser les logements supplémentaires à titre d'usage secondaire ;
- Prescrire des conditions d'exercice de l'usage secondaire « logement supplémentaire »;
- Modifier la portée de l'article 5.9 ;
- Modifier les dispositions applicables aux bâtiments accessoires en zone de villégia-
- Modifier les dispositions applicables aux dérogations et sanctions.

De déléguer au greffier le soin de déterminer la date, l'heure et le lieu de la séance de consultation publique à tenir relativement à ce projet de règlement.

Ce premier projet de règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 AVIS DE MO- ADOPTION DU RÈGLEMENT N $^{\circ}$ 184-2015 MODITION FIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N $^{\circ}$ 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller Martin Voyer présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le règlement n° 184-2015 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- D'assurer sa conformité au règlement n° 234-2014 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est MRC (règlement de concordance) ;
 - D'ajuster certains articles suite à l'entrée en vigueur des chapitres III et IV du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et du décret 702-2014 modifiant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

4.2.10 179.07.2015 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N $^{\circ}$ 184-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N $^{\circ}$ 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe :

D'adopter le projet de règlement n° 184-2015 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- D'assurer sa conformité au règlement n° 234-2014 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est MRC (règlement de concordance);
- D'ajuster certains articles suite à l'entrée en vigueur des chapitres III et IV du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et du décret 702-2014 modifiant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Ce projet de règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

| 4.2.11 | AVIS DE MO- | ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 185-2015 MODI | FIANT |
|--------|-------------|--|-------|
| | TION | LE RÈGLEMENT SUR LES P | LANS |
| | | D' IMPLANTATION ET D' INTÉGRATION A | RCHI- |
| | | TECTURALE N° 79-2009 ET SES AMENDEMEN | TS EN |
| | | VIGUEUR | |

Monsieur le conseiller Evans Potvin présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le règlement n° 185-2015 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 79-2009 et ses amendements en vigueur en vue de :

• D'assurer sa conformité au règlement n° 234-2014 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (règlement de concordance).

| 4.2.12 | 180.07.2015 | ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 185- 2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHI- |
|--------|-------------|--|
| | | TECTURALE N° 79-2009 ET SES AMENDEMENTS |
| | | EN VIGUEUR |

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Vover :

D'adopter le projet de règlement n° 185-2015 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 79-2009 et ses amendements en vigueur en vue de :

 D'assurer sa conformité au règlement n° 234-2014 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (règlement de concordance).

Ce projet de règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.13 AVIS DE MO- ADOPTION DU RÈGLEMENT N $^{\circ}$ 186-2015 MODITION FIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N $^{\circ}$ 25-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller André Fortin présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le règlement n° 186-2015 modifiant le règlement sur les permis et certificats et ses amendements en vigueur en vue de :

 D'ajuster certains articles suite à l'entrée en vigueur des chapitres III et IV du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

| 4.3 | Cl | JLTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE |
|-------|-------------|---|
| 4.3.1 | 181.07.2015 | DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME NOU- VEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – ACQUISI- TION DE TABLES DE PIQUE-NIQUE AVEC ABRIS SOLAIRES POUR PARCS MUNICIPAUX |

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, suite à son adhésion à la démarche MADA en 2012, a déposé officiellement le 15 décembre 2014 sa politique « Municipalité amie des ainés »;

Considérant le plan d'action adopté par le conseil municipal à l'hiver 2015;

Considérant que le plan d'action prévoit d'adapter les services municipaux à la réalité et aux besoins des personnes aînées afin que celles-ci puissent vieillir en restant actives dans leur communauté;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix désire faire l'acquisition de tables de pique-nique avec abris solaires pour différents parcs municipaux;

Considérant que le coût total du projet s'élève à 38 221 \$ et que la contribution de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix advenant l'acceptation de cette demande sera de 10 500 \$ pour des dépenses en immobilisations et de 4 600 \$ en salaire et coordination du projet.

À ces causes, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix confirme l'appui de la collectivité à cette demande et autorise le greffier, monsieur Mario Bouchard et monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à déposer une demande d'aide financière de 23 121 \$ au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PHNA).

Adoptée à l'unanimité

| 4.3.2 | 182.07.2015 | APPUI CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 3066 DE MÉTABETCHOUAN – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈ- RE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – RÉNOVATION DE PORTES ET FENÊ- |
|-------|-------------|--|
| | | LES AINES – RENOVATION DE PORTES ET FENE- TRES 2 ^E ÉTAGE DE L'ÉDIFICE |

Considérant que les Chevaliers de Colomb conseil 3066 de Métabetchouan désire déposer une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

afin de rénover les portes et fenêtres du 2^e étage de l'immeuble leur appartenant situé au 78, rue St-André à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

Considérant que les Chevaliers de Colomb est une organisation très active dans notre communauté et regroupe un bon nombre de membres;

Considérant que les principales activités de l'organisation ont lieu dans ce bâtiment et que celui-ci nécessite des travaux de rénovation majeurs aux portes et fenêtres du 2^e étage.

À ces causes, monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'appuyer les Chevaliers de Colomb, conseil 3066 de Métabet-chouan dans leur demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés dans le cadre du projet d'améliorations locatives de l'immeuble situé au 78, rue St-André à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 183.07.2015 TRAVERSE DE VÉLOS DE MONTAGNE – DEMANDE D'INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Considérant les nombreux cyclistes qui empruntent depuis la Véloroute des Bleuets la route 170 à la hauteur du 6^e chemin pour se rendre au site du sentier de vélos de montagne situé au 3^e chemin à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

Considérant que des usagers ont signalé à maintes reprises un danger potentiel lors des traverses de vélos.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que le conseil municipal dépose une demande au ministère des Transports du Québec afin que celui-ci procède à l'installation de dispositifs de sécurité à la hauteur du 6^e chemin de la route 170.

Adoptée à l'unanimité

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Rencontre avec les villégiateurs
- Comité culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
- Réunion Office municipal d'Habitation
- Vérification des comptes de la ville
- Représentation fête St-Jean-Baptiste
- Représentation Festi-Vélo

4.4

- Participation lancement de l'autobiographie de madame Germaine Tremblay
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur Sud
- Réunion Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Réunion comité de quartier secteur Lac-à-la-Croix
- Inauguration kiosque de vente Cristal du Lac
- Représentation ouverture 2015 du Camp musical
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion Centre local de développement Lac-Saint-Jean Est
- Rencontres de citoyens
- Rencontre avec représentants de Rio Tinto Alcan dossier des berges
- Comité du 160^e anniversaire de la ville
- Représentation au sommet économique régional

4.4.1 184.07.2015 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement suivant :

| Fabrique Sainte-Croix et les | Achat de 2 livrets de billets de tirage pour | 200 \$ |
|------------------------------|--|--------|
| Chevaliers de Colomb conseil | l'activité annuelle « un dimanche à l'ancienne | |
| 9841 | » | |

Adoptée à l'unanimité

| 5. | DÉ | PÔT DE LA CORRESPONDANCE | | | |
|------------------------|-------------|---|--|--|--|
| Aucune correspondance. | | | | | |
| 6. | AF | FAIRES NOUVELLES | | | |
| 6.1 | 185.07.2015 | AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – RENOUVEL- LEMENT DE CONTRAT CONCESSION DU RESTAU- RANT DE L'ARÉNA MUNICIPAL – SAISON 2015-2016 | | | |

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix le renouvellement de contrat de la concession du restaurant de l'aréna municipal pour la saison 2015-2016 à intervenir avec madame Lyne Boudreault, lequel fixe le loyer mensuel à 500 \$ plus les taxes applicables. Ce contrat fait partie intégrante du procèsverbal.

Adoptée à l'unanimité

| 6.2 | 186.07.2015 | OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU |
|-----|-------------|---|
| | | CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'AGRICULTURE |
| | | ET DE LA RURALITÉ – FESTIVAL D'AUTOMNE 2015 |

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'octroyer au Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité dans le cadre de du festival d'automne dont les activités sont ouvertes au grand public une contribution financière de 3 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

| 6.3 | 187.07.2015 | AUTORISATION DE PASSAGE LES FEMMES DE |
|-----|-------------|---|
| | | COURSE « TOUR DU LAC POUR LE CANCER DE LA |
| | | PROSTATE » |

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'autoriser les femmes de course qui effectueront le « Tour du lac pour le cancer de la prostate » à emprunter les rues et routes du de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix les 5 et 6 septembre prochain, dont l'argent amassé par l'organisation sera remis à la maison Le Havre du Lac-St-Jean ainsi qu'à la Fondation Procure.

Adoptée à l'unanimité

| 6.4 | 188.07.2015 | MOTION DE FÉLICITATIONS COMITÉ ORGANISA- |
|-----|-------------|--|
| | | TEUR ET BÉNÉVOLES DE L'ACTIVITÉ FESTI-VÉLO |
| | | ÉDITION 2015 |

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Martin Voyer, président du comité organisateur du Festi-Vélo, des membres bénévoles ainsi qu'à madame Sandy Larouche, madame Karine Gagné Plourde et monsieur Jean-Normand Tremblay, employés de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la réussite du festival de cette troisième édition.

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de madame Germaine Tremblay pour le lancement de son autobiographie le 27 juin dernier intitulé « Variation à fleur de cœur » dont le projet a pris naissance suite à sa participation au programme d'écriture autobiographique « Je me raconte » de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Des questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Dossier de la rue des Prés;
- Abolition des commissions scolaires et le peu de réaction du monde municipal;
- Demande que soient respectées les heures de fermeture du bar O'Soleil selon le permis de boisson en vigueur;
- Aide financière annoncée par le premier ministre pour le remplacement des ponceaux sur les territoires non organisés;
- Suivi sur l'entente de fourniture de services avec la municipalité d'Hébertville (déneigement route de la montagne).

| (deficigement route de la montagne). |
|--|
| 8. LEVÉE DE LA SÉANCE |
| À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée. |
| |
| Lawrence Potvin, maire |
| |
| |
| Mario Bouchard, greffier |